

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	25

Numéro Délibération	60/2026
Mise en ligne	17/07/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 3 juillet 2026

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 juillet 2026

Objet de la délibération

Groupement d'Employeurs Profession Sport et Loisirs Méditerranée (GEPSLM) - Conventions de mise à disposition d'éducateurs sportifs - Adoption

L'an deux mille vingt-six et le neuf juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en mairie, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents M. Guy LAURET – Mme Pascale LOCK-JEANJEAN – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – Mme Maud DUPUIS – M. Jérémy GARCIA – Mme Géraldine GROLIER – M. François BATOCHE – M. Raymond HAREL – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Catherine ITIER – M. Laurent TEISSIER – Mme Sylvie COSTA – M. Julien BERETTI – Mme Amélie UNAL – Mme Lauriane SIAUVAUD – Mme Alexandra ROSELLO – M. Loïc GOUGET – Mme Laurence TORRENT – M. Frédéric SARROUY – Mme Laurence BOISVILLE – M. Sébastien CAMMAL – M. Stéphane PUJOL – Mme Anne-Laure ITIER

Représentés M. Laurent VIDAL pouvoir à M. Jérémy GARCIA / M. Max RASCALOU pouvoir à Mme Pascale LOCK-JEANJEAN / M. Xavier COMBETTES pouvoir à Mme Sylvie COSTA / Mme Christelle MUSICCO pouvoir à M. Julien BERETTI

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Mme Catherine ITIER

Monsieur Jean IBANEZ présente l'affaire ;

Il est rappelé le fonctionnement et notre adhésion au Groupement d'Employeurs Profession Sport et Loisirs Méditerranée (GEPSLM), sis Espace solidarité, 181 avenue du Biterrois à Montpellier (34080) et son dispositif de mise à disposition d'animateurs / éducateurs au profit de structures partenaires, telles que les associations ou les collectivités locales.

Pour les besoins du service des sports à compter de l'année scolaire 2026/2027, il est proposé d'établir des conventions de mise à disposition d'éducateurs sportifs, aux conditions suivantes :

1. Dans le cadre d'un renfort quotidien du service :
 - Mise à disposition d'un éducateur sportif diplômé : M. Grégoire LEDUN,
 - Missions : Aide administrative du service, sport scolaire, organisation et animation des activités extrascolaires « Place aux Sports », animation des activités périscolaires du service Jeunesse les mercredis après-midi,
 - Durée de la mission : à durée indéterminée à compter du 1^{er} septembre 2026,
 - Taux d'emploi : 35h/semaine (151,67 heures/mois),
 - Coût horaire pour la commune : 15,26 €, soit un coût mensuel facturé de 2.314,48 €, auxquels s'ajouteront 150 € de frais mensuels de gestion et éventuels frais inhérents à l'emploi (visite médicale, participation mutuelle,...).
2. Dans le cadre du sport scolaire et des activités extrascolaires « Place aux Sports » :
 - Mise à disposition d'un apprenti éducateur sportif – 21 ans,
 - Durée de la mission : du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027, pour 638 heures au total,

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

une ampliation est : Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat - Mise en ligne.

- Répartition des heures : 8h/semaine, pendant les périodes scolaires, et, 35h/semaine pendant les vacances scolaires,
 - Coût horaire pour la commune : 9,50 €, soit un coût mensuel facturé d'environ 505,08 € (638 heures / 12 mois x 9,50 €), auxquels s'ajouteront 79,80 € de frais mensuels de gestion et éventuels frais inhérents à l'emploi (visite médicale, participation mutuelle,...).
3. Dans le cadre la mise en place d'actions en faveur des mobilités actives et des activités extrascolaires « Place aux Sports » :
- Mise à disposition d'un apprenti éducateur sportif – 19 ans,
 - Durée de la mission : du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027, pour 854 heures au total,
 - Répartition des heures : 14h/semaine, pendant les périodes scolaires, et, 35h/semaine pendant les vacances scolaires,
 - Coût horaire pour la commune : 7,00 €, soit un coût mensuel facturé d'environ 498,17 € (854 heures / 12 mois x 7,00 €), auxquels s'ajouteront 106,70 € de frais mensuels de gestion et éventuels frais inhérents à l'emploi (visite médicale, participation mutuelle,...).
4. Dans le cadre de mise à disposition ponctuelle pour les activités extrascolaires « Place aux Sports », durant les vacances scolaires pour l'année 2026/2027 :
- Temps de travail : 35 heures par semaine.
 - Coût de l'emploi :
 - 18 à 20 ans : 7,50 € / heure ;
 - 21 à 25 ans : 9,50 € / heure ;
 - 26 ans et plus : 17,00 € / heure.
 - Frais de gestion : 1,50 € / heure, avec un minimum de 40 € et un maximum de 120 € par mois.

Je vous propose donc :

- de confirmer l'adhésion et le recours aux services du GEPSLM pour l'année scolaire à venir 2026/2027,
- d'adopter les modalités et conditions susvisées afin d'établir les conventions de mise à disposition correspondantes
- de préciser qu'une avance de trésorerie correspondant à un mois de salaire sera versée lors de la première facturation et restituée à la fin du contrat,
- de charger Monsieur le Maire ou son représentant à conclure les dites conventions avec le GEPSLM, et de l'autoriser à les signer,
- de dire que les crédits nécessaires seront prévus au budget de la commune, chapitre 012.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant

Abstentions : Néant

Contre : Néant

Pour : 29

Le Maire,

Guy LAURET

La Secrétaire de séance,

Catherine THER.